



#### FORMULAIRE DE CANDIDATURE

#### **TROPHEES PRO BONO 2021**

Les dossiers de candidatures sont adressés par mail à l'adresse <u>barreausolidarite@avocatparis.org</u> avant le 30 juin 2021. Le candidat indiquera en objet du mail « *Candidature Trophées pro bono 2021* » - suivi de son nom ou du nom de son cabinet ou de son collectif d'avocats.

### Un dossier de candidature est composé :

- Du présent formulaire dûment complété;
- D'une photo du ou des candidats ou d'une illustration du projet ou de l'association (logo, photo, etc);
- De toute pièce utile à la présentation de l'action ou des actions présentées.
- 1) Nom de l'élève-avocat, de l'avocat, du cabinet ou du collectif d'avocats qui candidate :

Antoine Ricard, avocat au Barreau de Paris depuis 1999.

2) Intitulé de l'initiative ou des initiatives ou de l'association ou des associations au titre de laquelle ou desquelles vous présentez votre candidature :

J'ai le plaisir de candidater pour le Centre Primo Levi, une association de référence dans le soin et le soutien aux personnes exilées qui ont été victimes de la torture et de la violence politique dans leur pays d'origine.

- 3) Choisissez une catégorie de Trophées selon votre profil<sup>1</sup> :
- Prix Henri Leclerc (ouvert uniquement aux élèves-avocats ou aux avocats de moins de 5 ans d'exercice)
- Prix Solo (avocat individuel)
- Prix en Equipe (cabinet ou collectif d'avocats)

<sup>5.</sup> Le prix pro Bono Paris-Québec récompensera des projets à vocation solidaire en harmonie avec les valeurs et principes de la Francophonie.



<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> 5 initiatives seront récompensées cette année lors de la cérémonie de remise des Trophées le lundi 11 octobre 2021, par :

<sup>1.</sup> Le Prix Junior « Henri Leclerc » dédié à un projet porté par élève-avocat ou un avocat de moins de 5 ans d'exercice désigné par un vote électronique ouvert à tous les avocats du barreau et aux élèves-avocats de l'efb

<sup>2.</sup> Le Prix « solo » récompensant une initiative portée par un avocat individuel

<sup>3.</sup> Le Prix en « Équipe » récompensant une initiative portée par un cabinet ou un collectif d'avocats

<sup>4.</sup> Le « Prix des Avocats » récompensant une candidature, toutes catégories confondues, sur la base d'un vote électronique ouvert à tous les avocats du Barreau de Paris.





- 4) Indiquez si vous souhaitez candidater au Prix pro bono Paris-Québec :
- → Oui
- Non

### A. Description de l'action ou de l'association soutenue bénévolement par le candidat :

Le Centre Primo Levi est né en 1995 de la volonté d'associations engagées dans la défense des droits humains - Amnesty International, Médecins du monde, l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT), Juristes sans Frontières et Trêve - d'apporter une réponse globale aux effets dévastateurs de la torture et de la violence politique aux personnes exilées sur le territoire français qui en ont été victimes.

Se référant notamment à la Déclaration universelle des droits de l'homme<sup>2</sup> et à la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés, l'engagement et l'action du Centre Primo Levi se fondent sur le respect du droit d'asile et la promotion d'une prise en charge appropriée pour les personnes exilées qui ont été victimes de la torture et/ou exposées à d'autres formes de violence d'ordre politique.

Initialement, l'association s'est créée autour d'un centre de soins en s'appuyant sur une équipe fondatrice porteuse d'une expérience acquise au cours de plusieurs années à l'AVRE (Association pour les Victimes de la Répression en Exil) et sur un dispositif singulier lui conférant une place unique en France : prise en charge pluridisciplinaire pour pouvoir traiter ensemble les problématiques diverses dont elles souffrent, recours à des interprètes professionnels pour assurer une prise en charge de qualité et suivi individualisé, resserré et sur la durée, respectant le rythme de chacun. Le centre de soins a d'abord accueilli des adultes, puis rapidement, face à l'absence de dispositif adapté pour les personnes mineures, un « Espace Enfants et Adolescents » a été créé. Aujourd'hui, le Centre Primo Levi accueille, soigne et accompagne chaque année plus de 400 hommes, femmes et enfants qui souffrent des séquelles physiques et psychiques des violences subies dans leurs pays d'origine et qui sont confrontés à des conditions d'accueil dégradées, ainsi qu'à des difficultés grandissantes pour faire valoir leurs droits, notamment l'asile.

En complément de cette action de soin, il est rapidement apparu indispensable au Centre Primo Levi de partager et transmettre l'expérience acquise au niveau clinique à d'autres professionnels afin d'améliorer la prise en charge des personnes exilées. Cette volonté s'est traduite par la création de la revue quadrimestrielle *Mémoires*, dont le premier numéro est paru en 1997, et l'ouverture en 2002 d'un centre de formation agréé, qui accueille près de 800 professionnels chaque année. Elle s'est également traduite par l'organisation d'un colloque bisannuel, la création et l'animation d'un réseau de centres de soins francophones, et le soutien – notamment à la création – de nouveaux lieux de soins

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Article 5 : « Nul ne sera soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants » et Article 14 : « Devant la persécution, toute personne a droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays »







en France et à l'étranger. L'association participe en outre régulièrement à des séminaires, des conférences ou des tables-rondes à l'invitation d'acteurs de la santé publique, de structures académiques ou d'autres associations.

Enfin, le Centre Primo Levi s'est engagé à témoigner et mobiliser l'opinion publique et les décideurs sur les effets de la torture et des violences d'ordre politique afin de rompre le silence qui pèse sur les personnes qui les subissent, de lutter contre l'indifférence et les préjugés, mais aussi de promouvoir un accueil digne et des soins appropriés pour les personnes réfugiées en France. Pour ce faire, il mène régulièrement — seul et en réseau - des actions de plaidoyer et participe régulièrement à des évènements grands publics. Il entretient enfin un dialogue régulier avec des représentants politiques et de l'administration, via sa participation à des auditions, à des groupes de travail et des rendez-vous institutionnels, pour contribuer à la réflexion concernant les évolutions du dispositif d'asile et l'accès aux soins, notamment en santé mentale, des personnes exilées victimes de torture et de violence politique.

Le contexte géopolitique actuel, l'importance numérique de la population concernée, la spécificité des troubles ainsi que l'impact psychosocial sur l'entourage, font de la prise en charge de cette population un enjeu majeur.

Afin de pouvoir pleinement répondre aux réalités et besoins grandissants des personnes exilées victimes de torture et de violence politique, le Centre Primo Levi a engagé en 2020 un plan stratégique à trois ans qui vise à consolider son fonctionnement interne et à explorer des pistes de développement pour renforcer son impact en France et au-delà. Ce plan repose notamment sur le renforcement de son centre de soins, le développement de ses actions de formation et transmission à destination des professionnels engagés auprès des personnes exilées et l'acquisition de nouveaux locaux répondant pleinement à ses ambitions de développement.

# B. Description du public-cible de l'action ou de l'association et si possible des impacts mesurables de l'action en faveur de ce public :

Le Centre Primo Levi est une association exclusivement dédiée au soin et au soutien des personnes exilées qui ont été victimes de la torture ou de la violence politique dans leur pays.

Depuis la création de son centre de soins, le Centre Primo Levi a pris en charge plus de 6000 patients originaires de plus de 90 pays différents, à qui il a permis de sortir de l'omniprésence des événements traumatiques et d'investir un avenir pour eux-mêmes et leur famille.

Ces patients sont des hommes, des femmes et des enfants qui ont survécu à la torture, à la guerre ou à la répression... Contraintes de fuir leur pays pour sauver leur vie ou celle de leurs proches, ces personnes sont arrivées en France après un parcours d'exil - souvent périlleux et marqué par de nouvelles violences - en espérant y trouver refuge et protection.

Ces personnes sont la plupart du temps invisibles car elles taisent les violences subies et celles-ci laissent relativement peu de traces apparentes. Pourtant, derrière ce silence, à l'intérieur, c'est le







fracas. Les évènements passés sont omniprésents dans leur tête, dans leur corps, dans leur vie quotidienne. Les violences vécues, infligées intentionnellement, ont produit des effets dévastateurs et des souffrances profondes qui perdurent bien après les sévices. Les séquelles laissées par ces traumatismes sont multiples et complexes, les troubles sont massifs et chroniques. Certains symptômes sont particulièrement invalidants dans la vie quotidienne et ont notamment un impact sur leur capacité à mettre en récit leur parcours d'asile devant l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) ou la Cour national du droit d'asile (CNDA), étapes clés dans la demande d'asile. Ces personnes sont habitées par la peur, la honte et la culpabilité. A ces souffrances s'ajoutent l'insuffisance et l'inadaptation de l'accueil en France qui maintiennent ces personnes dans un sentiment d'insécurité et qui réactivent les effets des violences et des persécutions subies dans leur pays.

La prise en charge proposée au Centre Primo Levi va permettre d'apaiser les souffrances et de réduire l'impact des traumatismes sur leur vie et celle de leur famille. Elle permet de restaurer leur confiance en l'autre et leur capacité à recréer des liens, de retrouver leur place (d'enfants ou de parents) au sein de leur famille, mais aussi d'accéder à leurs droits et à un statut protecteur indispensable pour s'insérer et se projeter au sein de la société d'accueil.

Complémentaires à cette action directe auprès des personnes exilées victimes de la torture et de la violence politique, les actions de transmission du Centre Primo Levi s'adressent quant à elles aux professionnels qui sont au contact de ce public. Elles visent à démultiplier l'impact des actions de soins en permettant à d'autres professionnels d'approfondir leurs connaissances, de développer leurs compétences, d'adapter leur pratique et/ou de développer des réponses adaptées au sein de leurs structures pour une meilleure prise en charge et accompagnement de cette population. Ces professionnels viennent de tous horizons, tant institutionnels que géographiques. Ce sont des travailleurs sociaux, des psychologues, des personnels soignants, des professionnels de l'éducation, des juristes, des avocats, des interprètes, des bénévoles, des étudiants ou des chercheurs, ou encore des professionnels travaillant dans les établissements de santé de droit commun avec lesquels le Centre Primo Levi entretient d'étroites relations.

Depuis la création de son centre de formation, le Centre Primo Levi a ainsi formé près de 8000 professionnels, principalement issus du secteur médico-social. Le nombre de sessions de formations réalisées qui était de 3 en 2002 a été multiplié par près de 20 en 2019. Si la majorité des formations sont réalisées en France, l'association reçoit régulièrement des participants qui viennent d'autres pays européens et est également sollicitée plus ponctuellement pour des formations à l'étranger.

Enfin, par le biais de ses interventions à l'invitation d'associations, d'établissements de santé de droit commun, de structures académiques qui s'intéressent à l'accueil des personnes exilées et/ou œuvrent directement dans ce domaine, le Centre Primo Levi partage son expérience clinique avec un public - majoritairement professionnel - encore plus large (3500 personnes sensibilisées en 2019). De même, sa revue Mémoires constitue un outil extrêmement important pour diffuser son savoir-faire : elle est







actuellement imprimée à 1000 exemplaires (pour les abonnés et l'achat à l'unité) et est en accès libre au format PDF sur le site internet du Centre Primo Levi, ainsi que sur cairn.info, une plate-forme majeure de diffusion de publications francophones en sciences humaines et sociales issues des principaux éditeurs universitaires, ce qui permet d'accroitre considérablement sa diffusion. Par ailleurs, 8 colloques ont été organisés depuis 2003 permettant de toucher près de 2500 professionnels. Ils ont donné lieu à la publication de 6 ouvrages (aux éditions L'Harmattan et Erès). Depuis 2012, le Centre Primo Levi a également publié 6 rapports à visée d'information et de sensibilisation à destination des acteurs de terrain, des institutions publiques et du grand public.

Enfin, l'association est partenaire du programme Répit lancé par la Barreau de Paris en décembre 2020 à destination des avocats menacés dans différents pays du monde en raison de leur implication sur des dossiers sensibles. Dans le cadre de ce programme, le Barreau de Paris souhaiterait pouvoir notamment proposer aux personnes accueillies un bilan médical complet et une écoute psychologique pour celles et ceux qui en éprouvent le besoin. Notre rôle sera alors d'offrir cette prise en charge médico-psychologique de façon ponctuelle et en fonction des besoins, sur des durées allant de 15 jours à 3 mois.

## C. Description de l'engagement du candidat au sein de ces actions ou de l'association :

Mon engagement au sein du conseil d'administration du Centre Primo Levi remonte à 2011, d'abord en tant que membre actif avant d'intégrer le Bureau en qualité de trésorier. Je suis devenu président de l'association en 2014.

Cet engagement fait profondément écho à mon métier. En tant qu'avocat, je suis concerné par la défense des droits de l'homme et j'ai une attention particulière envers ceux dont la situation de précarité sociale, physique et morale rend encore plus difficile le parcours judiciaire. Plus largement, notre métier d'avocat est par essence un métier engagé et citoyen, la plupart des avocats sont d'ailleurs engagés d'une manière ou d'une autre dans la société.

Les personnes prises en charge par le Centre Primo Levi sont des personnes en très grande souffrance – physique et psychique – et qui n'ont parfois littéralement plus rien. Déracinées, beaucoup ont perdu leur famille, n'ont pas de toit, pas ou peu de droits, pas de travail et très peu de ressources. Au Centre Primo Levi, nous constatons tous les jours - et nous en témoignons - que la torture et la violence politique sont des armes, parfois des armes de guerre, qui visent à réduire la personne au silence, à détruire sa dignité, finalement à lui dénier sa qualité d'être humain. De plus, ces violences s'inscrivent bien souvent dans le cadre d'enjeux politiques et économiques qui dépassent les personnes victimes. Une injustice absolue.

Ainsi, comme avocat et comme citoyen, j'ai immédiatement adhéré à cette cause et eu envie de contribuer à aider les patients du centre - et plus largement les personnes exilées victimes de la torture et de la violence politique - à exercer leurs droits fondamentaux. En tant qu'ancien Secrétaire de la Conférence, j'ai en particulier été séduit par le projet, fondateur et central au Centre Primo Levi, qui







consiste à dispenser aux personnes les plus démunies le plus haut niveau de soins, un soin porté par une équipe pluridisciplinaire, avec le recours à des interprètes professionnels et dans le temps long.

C'est un exercice ambitieux de vouloir donner le meilleur à ceux qui n'ont rien, c'est exigeant et coûteux, mais c'est à mon sens plein d'avenir car c'est un geste juste, dans les deux sens du terme.

Au Centre Primo Levi, ce geste est accompli dans un contexte très difficile tant les patients du Centre Primo Levi sont abimés, tant circulent des idées fausses sur la migration et sur les exilés et tant l'esprit d'hospitalité et de fraternité ne va plus de soi pour toute une partie de la population.

Je suis donc très fier de pouvoir aider cette association, son équipe et les patients qui y sont accueillis, soignés et accompagnés.

Au-delà des sentiments et des idéaux, il m'importait que cette présidence puisse être utile concrètement à l'association.

En tant qu'avocat, je sais prendre la parole et je suis amené régulièrement à le faire, en tant que président du Centre Primo Levi, dans le cadre de ma mission de représentation à l'occasion d'évènements (remise de prix, colloques, tables-rondes, etc.) ou de rencontres organisées par le Centre Primo Levi avec des représentants des pouvoirs publics, des bailleurs et d'autres acteurs associatifs. Je reste cependant attentif à laisser à ceux qui agissent au quotidien dans l'association le soin de prendre la parole eux-mêmes sur leurs pratiques et les problématiques liées aux patients qu'ils reçoivent au quotidien.

Je fais également profiter l'association des éventuelles bonnes volontés qui se trouvent dans mon entourage familial, amical ou professionnel dès que j'en ai l'occasion, dans le cadre d'évènements, de campagnes de collecte, de communication et/ou d'actions de plaidoyer.

Fort de mon expérience en contentieux social, commercial, pénal depuis une vingtaine d'années, j'apporte plus largement ma bonne connaissance du fonctionnement des structures (associations, sociétés, etc...) à l'équipe pour l'aider à organiser au mieux ses actions, et plus largement à l'association pour l'aider à se doter des meilleurs outils de gouvernance. Défendre une noble cause ne doit pas conduire à négliger l'organisation de la structure, bien au contraire. Plus la mission est importante, plus il est vital d'être doté d'une structure qui assure l'efficacité dans la gestion et une saine gouvernance dans l'administration, les deux allant de pair. Mes années de contentieux me permettent aussi d'avoir une certaine approche de ce que doit être une institution pacifique et pacifiée.

Mon investissement au sein du Centre Primo Levi a été particulièrement important entre fin 2018 et début 2020, qui a été une période difficile pour l'association en raison de la vacance des postes de direction générale et de responsable administratif et financier. J'ai assuré la mise en place d'une organisation temporaire avec la nomination d'une déléguée générale et la tenue de points hebdomadaires sur les aspects administratifs, financiers et de gestion des ressources humaines auxquels j'étais présent.







J'ai été également directement impliqué dans l'animation de l'équipe, les relations avec les partenaires et les actions de communication et plaidoyer, notamment via l'organisation de deux journées de sensibilisation et de débats en novembre 2019 à la Mairie du 3<sup>ème</sup> arrondissement à l'occasion du centenaire de la naissance de Primo Levi.

Un autre temps fort de l'année 2019 auquel j'ai pu contribuer activement a été l'organisation d'une deuxième journée de travail regroupant l'ensemble des membres du Conseil d'administration et des salariés. Celle-ci s'inscrivait dans la continuité d'une précédente journée qui s'était tenue en 2017 pour faire le point sur l'évolution du Centre Primo Levi depuis sa création et son positionnement face aux demandes croissantes de prise en charge d'une part et de formation d'autre part. Cette journée a permis de définir 4 grandes priorités qui constituent les bases d'un plan à trois ans (2020-2023) visant à consolider et à développer l'association.

Depuis l'arrivée d'une nouvelle directrice générale en janvier 2020, le périmètre de mon action s'est recentré sur ma fonction de président même si mon engagement reste conséquent. J'ai notamment été mobilisé par les réflexions sur le renforcement et développement de l'association qui se sont poursuivies en 2020 et 2021 dans le cadre de groupes de travail mixtes (composés de personnes salariées et de membres du Conseil d'administration et co-pilotés par un binôme salarié bénévole) mis en place autour des 4 priorités précédemment définies.

L'accompagnement de la mise en place de ce plan à trois ans est aussi une façon pour moi de préparer une transition dans les meilleures conditions possibles.

Je suis très heureux de cet engagement auprès du Centre Primo Levi. C'est une satisfaction pour moi de soutenir une mission aussi importante et un plaisir de travailler avec une équipe aussi engagée et talentueuse.

J'ajoute que cet engagement m'a énormément apporté sur le plan personnel mais aussi professionnel. C'est une expérience qui nourrit mon métier d'avocat. J'ai le sentiment de prendre en charge mes clients de manière plus profonde et complète qu'auparavant, de mieux identifier la violence inhérente à tout contentieux, ainsi que ses impacts et de mieux centrer mon travail sur la recherche de solutions réparatrices et durables.

Recevoir maintenant le Prix du Barreau de Paris, de mon Barreau, serait un honneur à titre personnel et professionnel et permettrait de donner de la visibilité au Centre Primo Levi à un moment important de son histoire. C'est une association qui mérite d'être connue et soutenue. C'est, avant tout, le sens de cette candidature.

D. Pour le prix Pro Bono Paris-Québec uniquement, soulignez le caractère innovant de votre initiative et en quoi celle-ci vous parait-elle pouvoir être pertinente à dupliquer dans d'autres lieux : /

